



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Denis Grandjean

P 2020.12

Création d'un gymnase intercantonal Vaud–Fribourg à Palézieux-Gare

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 4 décembre 2012, le député Denis Grandjean demande au Conseil d'Etat d'effectuer une étude avec le canton de Vaud afin de déterminer si un nouveau gymnase serait nécessaire dans la région de Palézieux-Gare pour faire face à la très forte augmentation de la population du Sud fribourgeois. Il relève notamment que ce village est un nœud ferroviaire CFF–TPF et qu'il pourrait accueillir les élèves de la Veveyse, d'une grande partie de la Glâne, de la région d'Oron, de la région de Moudon et du Lavaux. Il souhaite également connaître la taille optimale d'un tel établissement ainsi que le nombre de places que la filière gymnasiale devra compter en 2020.

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Contexte général

Le Conseil d'Etat est conscient du défi que représente l'accroissement de la population en termes d'infrastructures scolaires pour le secondaire 2. Des mesures ont déjà été prises. La mise en service des trois nouveaux bâtiments du Collège de Gambach a eu lieu durant l'été 2012 et les rénovations du bâtiment principal se termineront à la fin de l'année civile 2013. Le 25 septembre 2012, le Conseil d'Etat a approuvé le programme des locaux prévu pour le Collège Sainte-Croix, après agrandissement à 1100 élèves. En ce qui concerne le sud du canton, le Grand Conseil a adopté, en date du 7 février 2012, le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle. Les travaux d'agrandissement et de transformation du bâtiment actuel seront terminés pour la rentrée 2015. En outre, le Conseil d'Etat proposera prochainement au Grand Conseil d'acquérir une parcelle jouxtant le Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne. Cet achat permettrait de garantir un agrandissement ultérieur de cette école. D'autre part, diverses études démographiques ont déjà été menées par les autorités scolaires, notamment celles intitulées « Evolutions futures possibles du nombre d'élèves dans le Cercle scolaire de Bulle-Morlon et le Cycle d'orientation de la Gruyère » et « Estimation de l'évolution future du nombre d'élèves au Gymnase intercantonal de la Broye de 2013 à 2025 » réalisées par la démographe Anne-Christine Wanders.

Devant également faire face à une forte croissance démographique, actuelle et à venir, le Conseil d'Etat vaudois a adopté le 11 janvier 2012 un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire suite à un postulat déposé par le député Jean-Robert Yersin. Ce rapport prévoit, notamment, la construction de quatre nouveaux gymnases ou centres d'enseignements postobligatoires. Le Conseil d'Etat vaudois planifie, plus précisément, l'ouverture

d'un nouveau gymnase dans l'Ouest lausannois en 2016, puis de trois autres établissements, de manière échelonnée jusqu'à l'horizon 2025–2030, dans les régions d'Aigle, d'Echallens et de Rolle. Il précise que l'opportunité de construire un deuxième gymnase intercantonal n'a pas été évoquée dans le postulat du député Jean-Robert Yersin car l'étude détaillée de certaines variables, telles que l'évolution démographique, la diversification de l'offre de formation et la proximité des établissements d'enseignement postobligatoire, n'aboutissait pas à la nécessité de réaliser un établissement de ce type dans la région de Palézieux.

Le Conseil d'Etat fribourgeois estime qu'un rapport similaire à celui réalisé par le Conseil d'Etat vaudois, mais prenant également en compte l'évolution probable des effectifs des cycles d'orientation, permettrait d'optimiser la planification des constructions scolaires dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse. Dans ce but, le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré a reçu le mandat d'étudier, en collaboration avec le Service de la statistique et le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, l'évolution démographique des élèves du secondaire 2 général (gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale) et des éventuelles conséquences sur les infrastructures et sites scolaires. Cette étude permettra, par la même occasion, d'examiner la question des cycles d'orientation.

2. Réponse aux questions

Par rapport aux questions précises posées dans le texte du postulat, le Conseil d'Etat peut d'ores et déjà répondre de la manière suivante :

1. Un gymnase devrait accueillir au minimum 800 élèves. En dessous de ce nombre, il est, notamment, difficile d'offrir une filière bilingue et un nombre suffisant d'options spécifiques et complémentaires à un coût supportable. S'agissant de la taille maximale, elle devrait idéalement se situer vers 1100 élèves si l'on tient compte de l'encadrement des élèves et de l'importance des sites scolaires.
2. Actuellement, le canton de Fribourg compte 3367 gymnasiens (sans compter les élèves fribourgeois du Gymnase intercantonal de la Broye). En 2020, ils seront entre 3291 et 3436 selon les différents scénarios de l'Office fédéral de la statistique. Toutefois, constatant que les scénarios de cet Office pour notre canton sont souvent sous-estimés, le Service de la statistique a décidé, l'automne dernier, d'élaborer des scénarios par districts. La méthode retenue met l'accent sur une connaissance approfondie de la réalité sur le terrain et sur la composante migratoire, de loin la plus importante.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Dans son rapport, il rendra compte des résultats de l'étude susmentionnée.

22 mai 2013